

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 11 janvier 2021

Le projet de règlement 836 devrait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais considérant les restrictions de la santé publique, il fait plutôt l'objet d'appel de commentaires écrits.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 7 décembre 2020, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #836 intitulé :

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 de manière à corriger l'article 9.3.2.1 relatif aux usages complémentaires aux usages agricoles et forestiers et modifier l'article 5.6.5.1 usage secondaire dans un bâtiment accessoire.

DESCRIPTION

- Corriger l'article 9.3.2.1 suite à une erreur, soit remplacer l'article 5.5.2 par 5.5.1
- Corriger l'article 5.6.5.1 au point 2 pour l'ajout de l'usage secondaire dans un bâtiment accessoire en plus des endroits déjà mentionnés dans ce même article.

LOCALISATION

L'ensemble du territoire de Saint-Honoré.

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19.
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 8 janvier 2021.

DONNÉ à Saint-Honoré ce huitième jour de décembre deux mille vingt.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 8 décembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^{ième} jour de décembre 2020

